METPARK
Place à la mobilité

PREFECTURE
DE LA GIRONDE
16 FEV. 2024
Bureau du Courrier

Extrait du registre des délibérations du conseil d'administration de METPARK - Séance du 09 février 2024 (convocation du 19 janvier 2024)

Aujourd'hui neuf février deux mille vingt quatre à 9 H 30, le conseil d'administration de METPARK s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christophe DUPRAT, président de METPARK.

ETAIENT PRESENTS : M. Christophe DUPRAT, M. Patrick BOBET, M. Olivier ESCOTS, M. Stéphane MARI, M. Patrick PAPADATO, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. Gérard CHAUSSET à M. Olivier ESCOTS, Mme Isabelle RAMI à M. Patrick PAPADATO

La séance est ouverte

AFFAIRE 2024/01/03P

AFFECTATION DES RESULTATS

Le compte administratif et le compte de gestion du SPIC pour l'année 2023 ont été adoptés par le conseil d'administration le 09 février 2024 avec :

- en section d'exploitation un excédent de 295.964,05 €,
- en section d'investissement un déficit de 564.223,19 €.

Compte tenu de ces éléments, les résultats cumulés à reporter s'élèvent à :

- pour la section d'exploitation : 13.261.238,65 € (excédent cumulé à la clôture de l'exercice précédent) + 295.964,05 € (résultat de l'exercice 2023) = 13.557.202,70 € à reporter au compte 002,

- pour la section d'investissement : 5.302.782,16 € (excédent cumulé à la clôture de l'exercice précédent) – 564.223,19 € (solde de l'exercice 2023) = 4.738.558,97 € à reporter au compte 001.

Aussi, vous est-il proposé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir pour le budget principal :

- **entériner l'affectation de l'excédent cumulé de la section d'exploitation de 13.557.202,70 € au compte 002,**

- **entériner l'affectation de l'excédent de la section d'investissement de 4.738.558,97 € au compte 001.**

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège social de METPARK le 09 février 2024

Pour expédition conforme

Le Président

Christophe DUPRAT